ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

James Brennan vs P. J. O'Meallie.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 5278.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 9 mai 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations, etc, situé dans le [illegible] District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Félicité Ste Marie, Laurel et Constance, désigné par le numéro sept de l'îlet C sur un plan dressé par Joseph Pilié, en date du 22 mai 1839, déposé en l'étude de F. Seghers, alors notaire, mesurant cinquante pieds de face à la rue Félicité sur une profondeur de cent cinquante-quatre pieds six pouces et trois lignes sur la ligne qui le divise du lot numéro six et cent quarante-trois pieds six et trois huitièmes de pouces sur la ligne qui le divise du lot numéro huit borné dans le fond par le lot numéro dix.

Acquis par P. J. O'Meallie de veuve H. E. Bartel, par acte pardevant W. J. Castell, notaire, le 13me jour de juillet 1878.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
6 avril—5 13 20 27 mai 4 9

Mme Antonia DeBouchel, femme de W. A. Kowalski, vs son mari, No [illegible].
Mme Antonia DeBouchel, femme de W. A. Kowalski vs W. A. Kowalski, son mari, No 4143.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—En vertu d'un writ de fieri facias et d'un alias writ de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires respectives, ci-dessus mentionnées, je procéderai à la vente, à l'encan, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 30 mai 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Galvez, Miro, St-Pierre et la Promenade Carondelet, désigné par le numéro cent trente-neuf de la propriété appartenant anciennement à W. Gurlie, divisé en lots sur un plan de L. Bringier, anciennement voyer, en date du 26 juillet 1836 et déposé en l'étude de L. Ferrand anciennement notaire; le dit lot mesure trente pieds de face à la rue Galvez, sur une profondeur de cent treize pieds huit pouces et cinq lignes sur la ligne du lot numéro cent trente-huit sur le dit plan, cent treize pieds huit pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne du lot numéro cent quarante sur le dit plan et trente-et-un pieds deux pouces et une ligne de largeur dans le fond (en pied français), et qui le divise de la propriété de madame de Pontalba. Cette propriété a été achetée par le défendeur dans cette affaire de feu Ontézime DeBouchel, par acte passé pardevant C. M. Emerson, anciennement notaire en cette ville, le 2 janvier 1879.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY.
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
avril—27 mai 4 11 18 25 30

Charles Nolan vs. Wm Wright.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 3785—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan St. Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St. Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 30 mai 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux terrains avec les bâtisses qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Annunciation, Chippewa, Robin et Terpsichore, désignés par les numéros six et sept sur un plan de G. T. Dunbar, en date du 12 avril 1846, déposé en l'étude de D. J. Ricardo, anciennement notaire. Les dits terrains se touchent et mesurent chacun trente-deux pieds de face à la rue Annunciation, sur une profondeur entre lignes parallèles de cent dix-sept pieds en pied anglais. Le terrain numéro sept forme l'encoignure des rues Annunciation et Terpsichore.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
28 avril—28—5,12,19,26,30

Mme Elizabeth Mayer vs. Charles Wolf.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 5483.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 3 juin 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains terrains dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Première, Deuxième, Clara et Martin, désignés par les Nos 10 et 11 du dit îlet et mesurant [illegible] Le lot No 11 touche au lot No 10 et mesure [illegible] conformément à un plan de L. H. Pilié, voyer, en date du 13 avril 1859, déposé en l'étude de E. Bouny. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, droits, voies, et privilèges qui y appartiennent; étant la même propriété que le présent défendeur a hypothéquée pour garantir le billet en litige dans cette affaire.

Acquise par le défendeur par achat de Frank [illegible], conformément à un acte passé pardevant J. K[illegible], notaire, le 26 juin 1868.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
[illegible] 2 9 16 23 30 juin 3

[illegible] vs. Mme Mary Ann Dunn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3,843.—En vertu d'un writ de [illegible] à moi adressé [illegible] Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse [illegible] Premier District de cette ville, [illegible] 1882 à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

Un certain terrain, situé et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baronne (anciennement Bacchus), Dryades, Melpomène et Thalia, et mesurant [illegible] pieds 5 pouces et 5 lignes de face à la rue Baronne, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles, et désigné par le numéro 2, sur un plan préparé par T. C. Stark, notaire, [illegible].

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque manière.

Étant la même propriété que le défendeur dans cette affaire a acquise par achat de Mme Camille Arnault, veuve George A. Waggaman, conformément à un acte passé pardevant le dit notaire Stark, en date du 21 novembre 1868.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2 mai—2 9 16 23 30—3 juin

Veuve Manuel Fernandez vs La Veuve et les Héritiers de Manuel R. Fernandez Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 5736—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 16 mai 1882, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans cette ville, dans l'îlet borné par les rues Marais, Villeré et Esplanade, et le Chemin du Bayou, [illegible] le fond, sur une profondeur de cent quatre-vingt [illegible].

Acquis par le feu Manuel R. Fernandez Jr. par achat de J. J. Lilienne, conformément à un acte passé par devant F. C. Cuvellier, anciennement notaire en cette ville, le 12 avril 1871.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
12 avril—12,20,27.—5.12 16 mai

John Henderson Jr vs Madame [illegible] Bahen et autres, la veuve et les héritiers de Richard Bahen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 5815.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 30 mai 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné par le numéro [illegible] dans l'îlet borné par les rues Josephine, St. Andrew, Chippewa et Annunciation, [illegible] rue Jersey, sur un plan dressé par J. N. B. De Pouilly, [illegible] voyer de la ville, le [illegible] de juin 1867 et déposé en l'étude de J. F. Coffey, notaire, comme plan A; le dit terrain mesure trente-deux pieds [illegible] de face à la rue Chippewa sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de [illegible].

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ainsi que tous les droits, voies et privilèges qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte.

Étant la même propriété acquise par feu Richard Bahen par achat de John Kaiser, conformément à un acte passé pardevant J. F. Coffey, notaire, le 27 juillet 1867.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
26 avril—26...mai 5.12,16,26 30

[illegible] vs. St. James, Chapel [illegible]

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 5815—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 20 mai 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Cinq certains terrains avec les bâtisses, etc, qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet [illegible] par les rues Dauphine, Dumaine, Bourbon et Barracks, [illegible] Joseph Pilié, voyer, le 1er avril 1840, déposé en l'étude de D. L. McCay, [illegible] de 148 pieds 6 pouces entre lignes parallèles [illegible].

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
18avril—18, 26—mai 2-9, 16, 26.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

[illegible] Cardona vs Michael Donnelly.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 4391.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 20 mai 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre située dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Prieur, O'Reilly, Aubry et Johnson et le London Avenue, et formant une portion du lot No 2 dans le dit îlet et mesurant 30 pieds de face à la rue Aubry sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.

2o Une autre portion de terre située dans le même îlet que celle ci-dessus décrite, étant une portion des lots Nos 4 et 2, dans le dit îlet et mesurant 30 pieds de face à la rue Prieur sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur les dites deux portions de terre et tous les droits, voies, servitudes et privilèges et dépendances qui y appartiennent. Le susdit morceau de terre forme une portion du grand morceau de terre acheté par Michael Donnelly de Jean A. E. Bonnet, conformément à un acte passé pardevant A. E. Bienvenu, notaire, le 24e jour d'avril 1866, et constitue la totalité des lots Nos 2 et 4 du dit îlet, conformément à un plan dressé par Castaing & Cie en [illegible] juillet 1866, et déposé dans le bureau du dit notaire comme Plan No 72, après avoir déduit des dits lots les portions suivantes du dit lot, jadis vendues par le dit Donnelly, à savoir:

1o Une certaine portion du dit lot No 2, commençant à l'extrémité du fond du lot No 6 au point où le dit lot No 6 touche le lot No 10 et s'étendant du dit point de départ à une distance de cinquante pieds sur la ligne du fond des lots Nos 2 et 4 vers la rue Aubry, puis à angles droits 30 pieds vers la rue Johnson, puis à angles droits 30 pieds vers la rue O'Reilly, puis à angles droits 10 pieds en arrière vers le point de départ.

2o Un certain petit morceau de terre deux (2) pieds de large sur 110 pieds de profondeur, formant la portion du lot No 4 plus près de la rue Aubry et ayant les dimensions ci-dessus indiquées.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
18 avril—18,25,2,9,16,20 mai

Eugène Kelly & Cie, Horace Lang, cabregé, vs Caroline Elizabeth Zacharie et als, No 5143.

Succession de J. W. Zacharie—Division E—No 1866.

COUR CIVILE DE DISTRICT, Paroisse d'Orléans.—En vertu d'un alias writ de fieri facias dans l'affaire premièrement ci-dessus mentionnée, et aussi en vertu d'un ordre de vente en date du 12 mars 1882 dans l'affaire secondement ci-dessus mentionnée, lesquels m'ont été adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles dans le Premier District de cette ville SAMEDI, le 20 mai 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Commune, St-Charles, Canal et Camp. Le dit terrain mesure vingt-deux pieds 3 pouces de face à la rue Commune sur une profondeur de quatre-vingt-six pieds six pouces vers la rue St-Charles, quatre-vingt-cinq pieds six pouces sur le côté opposé et vingt-et-un pieds neuf pouces de largeur sur la ligne du fond. Étant le même désigné par le No 3 sur un plan annexé à un acte pardevant F. Grima, notaire en cette ville, en date du 4 mai 1835, borné sur un côté par le fond des lots 1, 2, 3 et 4, sur l'autre côté par le lot No 5 et dans le fond par le lot No 7.

La dite propriété appartenait au dit J. W. Zacharie comme faisant partie des six terrains acquis par lui par vente du shérif de la Cour de District du Premier District de la Louisiane, Sydney Lewis en vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Première Cour de District de la Louisiane rendu dans l'affaire: Union Bank of Louisiana vs Mary Nase Pritchard No 23,509 du docket de la dite cour; pour plus amples informations voir l'acte de vente dressé par le dit shérif au dit J. W. Zacharie en date du 30 janvier 1845, enregistré au bureau des Hypothèques de la Paroisse, Livre 37, folio 23, mais d'un [illegible].

Saisi dans l'affaire ci-dessus No 5143.
Conditions—comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
19 avril—19,26,—mai 3,10,17,20

James Connors vs Thomas F. Cullen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 5340.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 3 juin 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 31 borné par les rues Amour, Espagne, Bons-Enfants et Poëte, et désigné par le No 7, sur un plan déposé en l'étude d'Octave Morel, notaire, fait par A. D'Hémécourt, voyer, le premier mai 1851, et mesurant 32 pieds de face à la rue Poëte sur une profondeur de 95 pieds 11 pouces. Le dit lot est formé de la part du fond du lot No 351, et une moitié du lot No 350.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges qui y appartiennent.

Acquis par le défendeur par achat de George Young Knight, par acte passé pardevant Octave Morel, notaire, le 10 avril 1873, livre des transferts No 100, folio 713.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2 mai 2 9 16 23 30 juin 3

L. H. Fortuné vs. Marie Sophie.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 4722—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 16 mai 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet numéro huit borné par les rues Royale, Dauphine et Esteve (ou Music) et l'Avenue Jourdan, et désigné par le numéro vingt-deux, dans le dit îlet, et mesurant trente pieds de face à la rue Royale, sur une profondeur de cent vingt-quatre pieds deux pouces et trois lignes, entre lignes parallèles.

Étant la même propriété acquise par Marie Sophie dite Sophie Pounell, par achat d'Alfred Delavigne, le 18 octobre 1871.

Titre enregistré au bureau de transfert, livre 100, Fol. [illegible].

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
5avril—5,12,26,29—5,9 mai

VENTES PAR LE CONSTABLE

Arthur Denis, agent de Mme Stéphanie de Livaudais, veuve d'Hippolite de la Croix vs Michael Power.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 1896—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan en face de mon bureau No 90 Passage de la Bourse, entre Conti et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, LUNDI, le 5 juin 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

La bâtisse et les dépendances, entourages et cuves, etc, érigés par le défendeur sur les lieux, loués par lui, dans l'îlet borné par les rues Nouvelle-Levée (maintenant S. Peters), [illegible] Tchoupitoulas et St. James, faisant l'encoignure des rues Nouvelle-Levée (maintenant S. Peters) et Side Alley ou rue Short, entre St. James et Market; consistant en une résidence en bois à un étage, etc. Les dites bâtisses devront être déplacées dans les quinze jours après la vente. La propriété sera vendue distinctement et séparément du terrain sur lequel elle est située.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

N. V. VINET,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
3 mai—3 10 17 24 31 juin 5

Edward Harper vs. S. Ware.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 2155.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. F. H. Hatch(?), Juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 20 mai 1882, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain terrain avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de cette ville, anciennement la ville de Carrollton et désigné par le numéro 12, dans l'îlet No 319, borné par les rues Ann, Adams, Emery et De Armas, le dit lot mesure 30 pieds 8 pouces et 3 lignes de face à la rue Ann, sur une profondeur de 150 pieds 7 pouces entre lignes parallèles, le dit terrain forme l'encoignure des rues Ann et Adams.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

ROGER MURPHY,
Constable.
19avril—19,26—3,10,17,20mai.

PAR SPEAR & ESCOFFIER

Propriété améliorée du Quatrième District.

Nos 587 et 589 rue des Dryades, coin Philippe.

Succession de John Manson, No 5478.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, Encanteur, Bureaux, 46 rue Royale, SAMEDI, 20 mai 1882, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu d'un ordre de l'honorable F. A. Monroe, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 3 avril 1882, pour le compte de la dite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Philippe, Dryades, Jackson et Baronne, désigné par la lettre A, sur un plan dressé par Ed. Pilié, architecte, en date du 11 avril 1882, et mesurant, en pied américain, 28 pieds 9 pouces 2 lignes de façade rue Dryades, 61 pieds 1 pouce 6 lignes de façade rue Philippe, et 40 pieds 9 pouces 1 ligne de largeur sur la ligne de l'extrémité intérieure, le dit terrain formant le coin des rues Dryades et Philippe.

Les améliorations consistent en une bâtisse double en bois, ayant 3 chambres de chaque côté; aussi une cuisine en bois à un étage ayant une chambre et une écurie de chaque côté, citernes, lieux d'aisance, etc. Le coin est occupé comme magasin. Les lieux portent les numéros municipaux 587 et 589 rue Dryades.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant James Fahey, notaire, aux frais de l'acquéreur.
15 avril—15,22,29—6,13,20 mai

VENTES A L'ENCAN

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un tiers indivis de l'entrepôt Whitehead, No 146 de la rue S. Front, Entre Julia et Notre-Dame, En outre [illegible] No 75 rue Front, Entre Poydras et Lafayette.

Succession de R. R. Whitehead, décédé.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, Dossier No 4993, A un long crédit à l'encan.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No 12 rue Carondelet—SAMEDI, le 3 juin 1882, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles en cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Henry L. Lazarus, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 3 mai 1882, Dossier No 4993, pour le compte de la succession de R. R. Whitehead, décédé, à l'encan, il sera vendu—

Le tiers indivis de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1o Quatre terrains, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Fulton, Front, Julia et Notre Dame, désignés par les numéros 5, 6, 7 et 8 qui se touchent et mesurent comme suit:

Le lot No 5 mesure à peu près 24 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à chacune des deux rues Fulton et Front sur une profondeur de 122 pieds 5 pouces et 2 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 4, et 122 pieds 07 pouces et 7 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 6. Le lot No 6 mesure à peu près 24 pieds 8 pouces et 2 lignes de face à chacune des rues Fulton et Front sur une profondeur de 122 pieds 7 pouces et 7 lignes sur la ligne qui le sépare du lot No 5 et 122 pieds 9 pouces et 4 lignes sur la ligne près du lot No 7.

Le lot No 7 mesure à peu près 24 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à chacune des rues Fulton et Front sur une profondeur de 122 pieds 9 pouces et 4 lignes sur la ligne près du lot No 6 et 122 pieds 11 pouces et 1 ligne près du lot No 8. Le lot No 8 mesure à peu près 24 pieds 8 pouces et 8 lignes de face à chacune des rues Fulton et Front, sur une profondeur de 122 pieds 11 pouces et 1 ligne sur la ligne la plus près du lot No 7, et 123 pieds 6 pouces sur la ligne la plus près du lot No 9, le tout plus ou moins et conformément à un plan connu comme le plan de J. A. Bouch, dûment certifié par Hugh Grant, voyer, en date du 12 janvier 1852, et déposé à l'étude de H. B. Cenas, anciennement notaire en cette ville.

Les améliorations comprennent une bâtisse bien bâtie et agréable, connue comme le "Whitehead Warehouse", louée à John Holmes & Co.

2o Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Front, Fulton, Poydras et Lafayette désigné par le lot No 12 sur le même susdit plan et mesure 23 pieds 1 pouce et 3 lignes de face à la rue Fulton, 23 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la rue Front, sur une profondeur de 116 pieds 7 pouces et 2 lignes sur la ligne près du lot No 11, et 116 pieds 9 pouces et 3 lignes sur la ligne près du lot No 14.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à un étage désignée par le No 75 rue Front, actuellement en dépôt de glace de Warner.

Termes et conditions—Un tiers comptant et la balance à 1 et 2 ans également divisés avec 8 pour cent d'intérêt par an, et les acheteurs devront consentir d'hypothèque spéciale avec privilège du vendeur, clause d'assurance et 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès.

Actes de vente pardevant ——, notaire, aux frais des acquéreurs, y inclus les taxes dues et exigibles en 1882, 10 pour cent devront être payé en comptant sur les lieux pour lier la vente.
Amai—4 14 21 28 juin 3

PAR GIRRADEY & MACON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente judiciaire de propriété améliorée dans le Premier et le Quatrième Districts de cette ville. Près de la rue Deuxième, coin des rues Deuxième et St. Denis, sur la rue Claiborne.

Succession de Mary Sheet, No 4160, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GIRRADEY & MACON, C. E. Girardey, Encanteurs—Bureaux No 31 rue du Camp.—SAMEDI, le 3 juin 1882, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, il sera vendu, en vertu d'un ordre de l'Honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 28 avril 1882, pour le compte de la susdite succession, les propriétés de ville ci-après décrites, à savoir:

1o Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville et dans l'îlet borné par les rues Martin, Ulla, Erato et Claiborne, mesurant 24 pieds, plus ou moins, de face à la rue Claiborne, sur une profondeur de 122 pieds 6 pouces par 127 pieds, plus ou moins, entre lignes parallèles. Ensemble avec tous les droits, voies, privilèges qui y appartiennent, bâtisses et améliorations.

2o Un certain terrain situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Première, Deuxième, St Denis et Dryades, désigné par le No 8 sur un plan de Mulhausen, en date du 10 septembre 1844 et déposé à l'étude de L. Hermann anciennement notaire en cette ville. Le dit lot mesure 30 pieds de face à la rue St Denis sur une profondeur de 125 pieds. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges qui y appartiennent.

3o Une certaine portion de terre située dans le même District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Seconde, Troisième, Dryades et St-Denis, mesurant 27 pieds 5 pouces de face à la rue Seconde, sur une profondeur entre lignes parallèles de 110 pieds, étant composé du lot No 3; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte.

4o Un autre terrain dans l'îlet borné par les rues Dryades, St-Denis, Seconde et Troisième, et formant le coin des rues Seconde et St-Denis. Le terrain mesure 25 pieds de face à la rue Seconde, sur 112 pieds de profondeur et de face à la rue St-Denis, [illegible] sur un plan de C. A. Hedin, voyer, en date du 28 mai 1853, et déposé en l'étude de W. H. Peters, anciennement notaire en cette ville.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte.

Conditions—Comptant sur les lieux, les acquéreurs ayant à payer en outre de leur enchère, les taxes dues et exigibles en 1882, en sus du prix d'adjudication.

Actes de vente pardevant W. J. Castell, notaire, aux frais des acquéreurs.
29 avril, 29—mai 6, 13, 20, 27—juin 3.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme M. D. d'A. Trevevant.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 4606. Division [illegible]—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par O. A. Trevevant, [illegible] [illegible] de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
6 mai—6 10 14 mai

Succession de Benjamin Klein.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 4957—Division D.—Attendu que P. S. Wiltz, administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration de la succession de feu Benjamin Klein, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
4 mai—4 6 13

L'État Ex-Rel. F. M. Dauney & A. Brisban et als, vs. la Ville de la Nouvelle-Orléans.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No [illegible]—Division C.—Avis est par le présent donné à toutes personnes y intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il y en a) pour lesquelles le compte et tableau présentés par Ed F. Harrison, Receveur pour les années 1874, 1875 et 1876, dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte et tableau.

Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
2 mai—2, 6, 11.

Succession de William Garrett.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 5219—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wiltz, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
2 mai—2, 6, 11.

Succession de Benjamin Conyers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3843—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession, et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par William E. Malone, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
30avril—30—4, 9 mai

Succession de Mme Caroline C. [illegible].

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 1932—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Henry Mentz administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
30 avril—30 4 9 mai

MALADIES DE POITRINE

Dans le plus grand nombre de cas GUÉRISON et, dans les cas désespérés, SOULAGEMENT MANIFESTE par l'usage de l'Elixir alimentaire Ducro

Nombre de malades lui ont dû leur guérison après avoir employé sans résultat satisfaisant toute autre médication.

La formule de cet Elixir dont la base est le jus de viande et l'alcool, a été établie en 1856. Malgré les nombreuses imitations que son succès a fait naître, elle continue d'être préconisée par les sommités médicales de Paris, comme l'un des plus

PUISSANTS FORTIFIANTS

pour les convalescents, les personnes faibles, les jeunes filles chlorotiques, les vieillards débiles, etc.

Exiger sur l'étiquette l'orthographe DUCRO, la mention des médailles: Argent Paris 1875, Or, [illegible] 1877 et le dessin de la marque de fabrique [illegible].

Paris, 20, place des Vosges, et toutes les Pharmacies.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante de Propriétés Foncières centrales dans le Premier, Second et le Quatrième Districts, Rues Canal et Poydras. Emplacement pour écurie rue Gravier. Résidences et emplacements pour bâtir dans les rues Ste. Marie et Baronne, Et îlots de terre et terrains rue Commune.

Succession de Mme Marie Henriette Ellison, veuve de feu Wm. P. Ellison.

No. 5729.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicolas J. Hoey, encanteur, bureau: No 17 rue Carondelet—SAMEDI, le 27 mai 1882, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 21 avril 1882, il sera vendu à l'encan les propriétés de valeur et terrains sus ci-dessous décrits, à savoir:

1o La grande bâtisse en briques à deux étages Nos 213 et 215 rue Gravier, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gravier, Commune, Baronne et Dryades, le lot mesure en pied américain 54 pieds 4 pouces de face à la rue Gravier, sur 149 pieds 11 pouces sur une ligne de côté et 148 pieds 1 pouce sur l'autre ligne de côté et 54 pieds 9 pouces de largeur sur la ligne du fond. La propriété est occupée par et louée à Wm E. Spearing à $60 par mois, jusqu'au 1er octobre 1882.

2o Le magasin en briques à trois étages, No 198 rue Poydras, dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Poydras, Lafayette, Carondelet et Baronne. Le lot est désigné par le No 4, et mesure 19 pieds 5 pouces et 2 lignes de face à la rue Poydras, sur 100 pieds 2 pouces de profondeur, et 19 pieds 4 pouces et 1 ligne de largeur dans le fond et faisant face à une allée de 7 pieds 8 pouces de large, s'étendant du lot No 9, et s'ouvrant sur la rue Baronne et en commun aux dits lots et les huit lots de terre qui y touchent. Cette propriété est occupée et louée à J. H. Merlin, à raison de $60 par mois jusqu'au 1er octobre 1882.

3o Le magasin en briques à trois étages No 159 rue du Canal, dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Douane, Bourbon et Dauphine. Ce lot de terre mesure en pied américain à peu près 22 pieds 7 5/8 de pouces de face à la rue du Canal, sur environ 117 pieds 10 pouces de profondeur entre lignes parallèles; ensemble avec l'usage d'une allée en commun située dans le fond de la dite propriété. Cette propriété est occupée et louée à George T. Schilling à raison de $250 par mois jusqu'au 1er octobre 1882.

4o Les deux résidences en bois à deux étages Nos 314 et 316 rue Ste-Marie, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste-Marie, St-André, Prytanée et St-Charles. Les dits lots sont désignés par les Nos 1 et 2 qui se touchent, et mesurant chacun, en pied américain, 27 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à la rue Ste-Marie et la même chose dans le fond, et le lot No 1 mesure 110 pieds 11 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne près de la rue Prytanée et est divisé du lot No 2 par une ligne de 110 pieds 3 pouces et 6 lignes, et le dit lot No 2 a 109 pieds 9 pouces et 1 ligne sur la ligne de division du lot No 3. Ces propriétés sont occupées et louées à raison de $65 par mois chacune jusqu'au 1er octobre 1882, la maison No 314 par E. E. Bailey Jr. et la maison No 316 rue Ste-Marie par C. Gumbel.

5o Les deux terrains de valeur dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baronne, Dryades, Philippe et Première, désignés par les Nos — qui se touchent et mesurant chacun 31 pieds 5 pouces de face à la rue Baronne sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Le lot No 1 a 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Ste Marie sur 117 pieds 2 pouces et 3 lignes de profondeur sur un côté et 116 pieds 7 pouces et 3 lignes de profondeur sur l'autre côté.

Lot No 2 mesure 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Ste Marie sur 115 pieds 7 pouces et 3 lignes d'un côté et 115 pieds 11 pouces et 3 lignes de profondeur sur l'autre ligne.

Un emplacement agréable et bien amélioré pour bâtir.

6o Trois terrains couverts dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baronne, Dryades, Philippe et Première, désignés par les Nos —, et mesurant chacun 26 pieds 5 pouces de face à la rue Baronne, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

7o Beaux terrains de choix pour bâtir dans le Premier District dans l'îlet borné par les rues Canal, Gasquet, Derbigny et Roman, désignés par les Nos 11 et 12 qui se touchent, mesurant chacun 27 pieds de face à la rue du Canal, sur 100 pieds 10 pouces et 8 lignes de profondeur entre lignes parallèles, le tout en pied américain.

8o Un certain îlet de terre situé dans le premier district de cette ville désigné par le No [illegible] sur un plan nouveau de la ville et borné par les rues Commune, Gravier, Clark et Avenue Hagan.

9o Un certain demi-îlet de terre situé dans le premier district de cette ville, étant le demi-îlet le plus rapproché de la rue Tchoupitoulas, de l'îlet No 715 sur un plan nouveau de la ville, borné par les rues Commune, Gravier, Gasquet et Avenue Hagan.

Ces deux dits îlots sont admirablement situés sur un beau chemin coquillé dans un voisinage propre au jardinage ou pour des vacheries.

Conditions de la vente.—Un tiers ou plus comptant, au gré des acquéreurs, la balance à un an avec crédit en billets des acquéreurs divisés en coupons, et en le désirant, portant intérêt à raison de 7 pour cent par an du jour de la vente, hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue avec 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès; les améliorations devront être pleinement assurées et les polices transférées aux détenteurs des billets; les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles sur les dites propriétés jusqu'à l'année 1882, et toutes les autres clauses stipulées avec nouvelles de garanties, et faire un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant William J. Castell notaire, No 37 rue du Camp.
26 avril—26 30 mai 6 13 20 21 26 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence-Cottage de choix dans le Sixième District.

Et une Propriété dans la Paroisse St-Bernard.

Vente à l'encan à crédit.

Succession de Mme Anice E. Wiggleton, femme décédée de William W. Wiggleton.

No 5180—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur, Bureaux No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 13 mai 1882, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 20 mars 1882, il sera vendu à l'encan les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1o Cette agréable résidence-cottage dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Camp, Peniston et Gen'l Taylor, composée des deux lots Nos 8 et 9, qui se touchent et mesurent chacun 31 pieds 5 pouces et 5 lignes de face à la rue Gen'l Taylor, sur 112 pieds 11 pouces et 1 ligne de profondeur, entre lignes parallèles.

2o Deux morceaux de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans la paroisse St-Bernard, décrits comme suit:

160 arpents de terre étant le quart sud ouest de la section 30 dans le Township 14 de la "range" 16 Est à un endroit appelé "La Chinche" sur le Bayou La Loutre; et

80 arpents de terre étant la moitié occidentale du quart Nord-Est de la section No 31 dans le Township No 14 Sud, de la range No 16 Est.

Conditions—Un tiers comptant et la balance du prix d'achat en billets des acquéreurs à un et deux ans de crédit avec 8 0/0 d'intérêt par an sur les paiements différés, du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent honoraires d'avocat sur le montant en litige en cas de paiement d'une partie de la dite portion à crédit garanti par hypothèque et privilège de vendeur sur la dite propriété, assurances, etc, et la responsabilité de toutes les taxes dues et exigibles pendant 1882.

Actes de vente aux frais des acquéreurs par devant Andrew Hero, Jr., notaire.
13avril—13-22-29—6-13mai.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété rue Baronne, entre les rues Melpomène et Thalia.

Dans l'affaire de Charles Manthe, mineur.

No 5695 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur, Bureaux No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 27 mai 1882, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 21 avril 1882, il sera vendu à l'encan la propriété suivante de valeur, à savoir:

La propriété Nos 390 et 390 1/2 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baronne, Dryades, Thalia et Melpomène, désigné par le lot No B, mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Baronne, sur 127 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur, entre lignes parallèles; un beau terrain et voisinage agréable, à proximité du marché et de deux lignes de chars de ville.

Conditions de la vente—Comptant; l'acquéreur assumant le paiement de toutes taxes dues et exigibles en 1882, et faisant un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Acte de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Octave Morel, notaire.
26 avril—26 30 mai 6 13 20 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence en briques, No 285 rue Magazine à [illegible] Calliope.

Succession de John McHugh.

No 3691—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur, Bureaux No 17 rue Carondelet, SAMEDI, le 27 mai 1882, à midi à la Bourse d'encan St. Charles en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 30 avril 1882, il sera vendu, à l'encan l, la propriété de valeur ci-dessous décrite, à savoir:

La résidence en briques à deux étages No 285 rue Magazine dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Magazine, Camp, Calliope et Poydras désignée par le lot No 30 et mesurant 26 pieds de face à la rue Magazine sur 120 pieds de profondeur et façade à la rue Calliope. La bâtisse est retirée de la rue, avec de l'espace pour un jardin de devant et sur le côté, avec emplacement pour écurie dans le fond.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur la par'e à un crédit de un et deux ans avec intérêt de 8 0/0 par an du jour de la vente et toutes les autres clauses usuelles de garantie, l'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1882 et déposera 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Wm. J. Castell, notaire.
26 avril—26, 30, mai 6, 13, 20, 27.

PAR JAS. P. GUINAULT.

ÉTAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Bahnker & Ugland leurs créanciers.

Aux créanciers de Andrew E. Ugland et la raison sociale de Bahnker & Ugland et à toutes autres personnes intéressées.

Vous êtes par le présent notifiés d'assister à une réunion comme créancier dans cette cause, au bureau de Andrew Hero Jr., notaire, le 15eme jour de mai 1882, à 11 heures du matin.

Par ordre des honorables A. L. Tissot, W. T. Houston, F. A. Monroe, N. H. Rightor, Henry L. Lazarus, Juges de la dite Cour.

Nlle Orléans, le 1er jour de mai 1882.
E. A. LUMINAIS, Député-greffier.
2 mai—3,6,13 mai

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT.

Jolie propriété à l'encoignure des rues Belle Castle et Tchoupitoulas, avec plusieurs petites maisonnettes dans le Sixième district.

Une grande bâtisse en briques à étages, formant l'encoignure des rues Camp et Berlin, faisant face au marché de Jefferson City—dans le Sixième District.

Une maison haute formant l'encoignure des rues Lafayette et Basin, avec une autre bâtisse à étage faisant face à la rue du Bassin Nos 174 et 176—dans le Premier District de cette ville.

Succession de Jean Michel.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans No ——

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 20 mai 1882, il sera vendu à midi à la Bourse d'encan St Charles rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 11 avril 1882. Les propriétés suivantes savoir:

1o Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, dans le premier district de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Lafayette, Bassin, Paydras et Franklin, lequel lot de terre forme l'encoignure des rues Lafayette et Bassin désigné par le lettre A mesurant 28 pieds 5 pouces de face à la rue Lafayette sur une profondeur et face à la rue du Bassin de 50 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une maison en bois à étage avec façade en briques, couverte en ardoises et divisée en deux corps de logis, citerne, hangar, lieux d'aisance, etc. Le tout loué $36 par mois.

2o Un autre lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, dans le même district et îlet attenant au lot ci-dessus décrit, désigné par la lettre B et mesurant 50 pieds de face à la rue du Bassin sur une profondeur entre lignes parallèles de 28 pieds 5 pouces.

Les améliorations consistent en une maison haute en bois, façade en briques, ayant huit chambres, deux citernes, lieux d'aisance, &c. Le tout divisé en deux corps de logis et loué $35 par mois.

3o Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations, dans le Sixième District de cette ville, dans le carré d'îlet compris entre les rues Camp, Magazine, Berlin et Milan, désigné par le No 1 et mesurant 90 pieds 2 pouces de face à la rue Berlin, sur une profondeur et façade à la rue du Camp de 83 pieds 9 pouces entre lignes parallèles. Lequel lot de terre forme l'encoignure des rues Berlin et Camp. Les améliorations se composent d'une maison en briques à étage, divisée en six logements distincts de quatre chambres chacun, avec les cuisines, citernes, lieux d'aisance, &c.

4o Un autre lot de terre situé dans le même district et îlot attenant dans le fond au lot ci-dessus décrit désigné par le No 2, mesurant 36 pieds 3 pouces de face à la rue du Camp sur une profondeur de 90 pieds 2 pouces. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent.

5o Un certain lot de terre situé dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet compris entre les rues Tchoupitoulas, Belle Castle, Jersey et Dufossat formant encoignure des rues Tchoupitoulas et Belle Castle, désigné par la lettre A, mesurant 36 pieds 9 pouces de face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur et face à la rue Belle Castle de 116 pieds 9 pouces et 1 ligne et de 114 pieds 7 pouces 2 lignes sur la ligne opposée et une largeur dans le fond de 38 pieds 9 pouces.

Ensemble une jolie résidence à étage en bois, couverture en ardoises, ayant une grande pièce au rez-de-chaussée, à l'usage d'un magasin, corridor d'entrée, quatre chambres à coucher au premier avec un grand balcon en verandah faisant face aux deux rues, cuisine de deux chambres, avec cabinet et galerie, citerne, lieux d'aisance, etc, etc.

6o Un autre lot de terre situé dans le même District et îlet, désigné par la lettre B, mesurant 30 pieds 6 pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur 30 pieds 5 pouces de largeur dans le fond, 114 pieds 7 pouces 2 lignes de profondeur sur la ligne de division de la A et 112 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur sur la ligne opposée—Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent.

7o Un autre lot de terre, situé dans le même district et îlet, désigné par la lettre C, mesurant 31 pieds de face à la rue Tchoupitoulas, 30 pieds 11 pouces de largeur dans le fond, sur une profondeur du 112 pieds 10 pouces 6 lignes sur la ligne de division du lot B, et du 111 pieds 3 pouces [illegible] lignes de profondeur sur la ligne opposée—Ensemble avec une maison basse en bois retirée de la rue, contenant deux chambres, [illegible] citerne, lieux d'aisance, etc.

Le tout conformément aux plans faits par Ed. Pilié, architecte, le 14 avril 1882, et déposés au bureau pour référence.

Conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant E. A. Peyroux, notaire, aux frais des acquéreurs.

Un dépôt de 10 pour cent sera requis des acquéreurs sur le montant de leurs adjudications.
15avril—15 22 29—6 13 20mai

Portion de prix avantageuse des rues Gasquet et Liberté.

Succession de Auguste H. Vezet. No 2323.

État de la Louisiane, paroisse Ste-Marie.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 13 mai 1882, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un décret accordé par l'honorable F. S. Goode, juge de la Dix-Neuvième Cour Judiciaire du District pour la paroisse Ste-Marie, en date du 20 mars 1882,

La propriété suivante, savoir—

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le Premier District de cette ville, étant une partie du lot désigné par le No 6, de l'îlet No 11, renfermé par les rues Liberté, Canal, Gasquet et Franklin, d'après un plan fait par Jos. Pilié, arpenteur, le 30 avril 1832; lequel lot de terre forme l'encoignure des rues Gasquet et Liberté et mesure 52 pieds 2 3/8 pouces, plus ou moins de face à la rue Gasquet, sur 60 pieds plus ou moins de profondeur et faisant face à la rue Liberté. Le tout mesure américaine.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui en dépendent, consistant en une maison en briques construite récemment et divisée en quatre logements ayant chacun [illegible] quatre chambres, hangar, cour carrelée, lieux d'aisance, &c, &c.

Aussi—Deux actions de la compagnie d'assurance de la Nouvelle-Orléans de $50 chaque représentées par le certificat No ——

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Anatole Kerr, notaire, aux frais des acquéreurs.

L'acquéreur aura à payer sur les lieux comptant 10 pour cent du montant de son adjudication.
11 avril—11,15,22,29—6,13 mai

Maison double rue Jackson, Nos 478 & 480.

Deux lots de terre avec bâtisses, No 334 rue Première, avec un magnifique chêne vert faisant face à la propriété.

Deux lots de terre avec maison rue Aubry.

Succession de Montpensier Louis Le Blanc.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans No ——

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 27 mai 1882, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 30 avril 1882, les propriétés suivantes, savoir:

QUATRIEME DISTRICT.

1o Un lot de terre situé dans le Quatrième District, désigné par le No 5 de l'îlet No 25, mesurant 30 pieds 1 pouce 3 lignes de face à la rue Jackson, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles et se trouve borné par les rues Jackson, Philip, Locust et Prieur. Ensemble avec une maison double en bois, retirée de la rue Nos 478 et 480, ayant galerie sur la façade, cinq chambres, cuisine double, citerne, lieux d'aisance, etc, etc.

2o Deux lots de terre situés en faubourg Livaudais, Quatrième District de cette ville, désignés par les Nos 4 et 5 de l'îlet No 120, renfermé par les rues Première, Seconde, Dryades et St-Denis. Le lot No 4 mesure 29 pieds de face à la rue Première sur 100 pieds de profondeur. Le lot No 5 mesure 29 pieds de face à la rue Première sur une profondeur de 124 pieds sur la ligne de côté vers la rue St. Denis de là courant à angle droit 30 pieds vers et perpendiculaire à la rue Dryades et parallèle à la rue Première, de là courant à angle droit 25 pieds vers et perpendiculaire à la rue Première et parallèle à la rue Dryades, de là courant 19 pieds vers et perpendiculaire à la rue Dryades et parallèle à la rue Première et de là courant à angles droits jusqu'à la rue Première et mesurant 100 pieds de profondeur sur la ligne de division du lot No 4. Ensemble une maison en bois retirée de la rue No 334, ayant galerie sur la façade, cinq chambres, deux cabinets, cuisine double, deux citernes, lieux d'aisance.

TROISIEME DISTRICT.

3o Deux lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos 29 et 30, de l'îlet No 28, renfermé par les rues Aubry, Dorgenois, Rocheblave et St Bernard, mesurant chacun 28 pieds de face à la rue Aubry sur 28 pieds 11 pouces 4 lignes de largeur sur la ligne du fond, sur les profondeurs suivantes, savoir:

Le lot No 29—121 pieds 5 pouces 5 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 28, vers la rue Rocheblave, 126 pieds 7 pouces 3 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 30. Ensemble, du lot No 30. Le lot No 30 a 135 pieds 5 pouces sur la ligne qui le divise du lot No 31. Ensemble une maison en bois de [illegible] chambres, deux cabinets, cuisine, citerne, lieux d'aisance, &c, &c. Le tout conformément aux plans qui sont exposés à la Bourse.

Termes et conditions—Pour la propriété premièrement décrite, comptant. Pour les propriétés secondement et troisièmement décrites, moitié comptant, et la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets [illegible] hypothèque, et 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente contiendront les clauses d'usage et de non aliénation, cinq pour cent honoraires d'avocat, transfert des polices d'assurance, renonciation d'estimation; les acquéreurs assumeront les taxes dues en 1882, en outre du prix de vente.

Actes de vente pardevant F. D. Seghers, notaire, aux frais des acquéreurs.
26 av—23 29 mai 6 13 20 27

Vente pour cause de liquidation.

Dans l'affaire de la compagnie des Boucheries, des peaux et du suif de la Nlle-Orléans.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division D.—No 5722.

PAR JAS P. GUINAULT, encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—LUNDI, 15 mai 1882, il sera vendu à midi, sur les lieux aux Abattoirs à l'encoignure des rues Esteban et Delaronde, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 13 avril 1882—

La propriété suivante: quatre lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations, qui sont construits, situés dans la paroisse St Bernard, dans l'îlot renfermé par les rues Delaronde, Chartres, Mehle et Esteban. Lesquels lots de terre sont contigus et sont désignés par les Nos 1, 2, 3 et 4, mesurant chacun 32 pieds [illegible] et [illegible] lignes de face sur la rue Esteban [illegible] de face sur la rue Mehle, chacun sur une profondeur de 149 pieds 9 pouces entre lignes parallèles. Le lot No 1 formant encoignure des rues Esteban, Delaronde et Mehle. Les bâtisses et améliorations consistent en une grande [illegible] à l'usage de la compagnie pour la préparation des peaux et du suif. Écuries, hangar, &c, 4 grandes chaudières, deux pétrins à suif.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Martin Voorhies, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Possession de la susdite propriété ne sera donnée à l'acquéreur que lorsqu'il aura signé son acte de vente. Les taxes d'État et de ville pour l'année 1882 seront à la charge de l'acquéreur en sus du prix de vente.

Aussi—Le même jour et en vertu du même ordre, au même endroit: 1 cheval, 1 mule, 2 wagons à 4 roues, 2 charrettes pour boucherie, 1 drag et un lot de meubles de bureau, d'après inventaire à mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.
15 avr—15 22 29 mai 6 13 14

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de syndic.

Clark & Hoffeline vs. Leurs Créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D—No 5494.

Le contenu de l'imprimerie située au No 112 rue Gravier.

Comprenant presses à imprimer, machines à vapeur, bouilloires, cabinets, rayons pour casses, marbres, caractères d'imprimerie, galées, racks, papier et divers objets dont l'énumération serait trop longue.

—AUSSI—

Le bail du dit local No 112 rue Gravier, finissant le 31 octobre 1882, au taux de Quatre-Vingt-Dix Piastres par mois, dont il sera donné lecture au moment de la vente.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur—Bureau No 56 rue Royale—MERCREDI, 17 mai 1882, à 11 heures du matin, il sera vendu à l'encan, sur les lieux, No 112 rue Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civil de District, pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 2 mai 1882.

Le contenu de la susdite imprimerie No 112 rue Gravier, et le bail non expiré du dit local.

Conditions—Comptant sur les lieux.
3mai—3 6 13 17.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Anne Monaghan.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division D—No 5663.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur, bureaux No 56 rue Royale—SAMEDI, 13 mai 1882, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'encan St-Charles, rue St Charles, entre Commune et Gravier, en cette ville, en vertu d'un ordre de l'hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 8 avril 1882 la propriété ci-après décrite, appartenant à ladite succession, savoir:

Deux certains terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le faubourg Gueno, d'un district de cette ville, désignés par les Nos 13 et 14 du carré No 13, borné par les rues Lapeyrouse, Laharpe, Tonti et Rocheblave, selon un plan fait par Louis Bringier, voyer général, en date du 22 février 1837, et déposé en l'étude de A. Mazureau, notaire. Les dits terrains se touchent et mesurent chacun 29 pieds 6 pouces et 8 lignes de façade rue Lapeyrouse, sur 122 pieds de profondeur; le terrain 13 formant l'angle des rues Tonti et Lapeyrouse.

Conditions: comptant.

L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1882, en sus du prix d'adjudication, et fera un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux, au moment de la vente.

Acte de vente pardevant A. J. Lewis, notaire, aux frais de l'acquéreur.
11avril—15 22 29 mai 6 13

Alimentation [illegible]

VIN de Chapoteaut

A LA PEPTONE PEPSIQUE

Les aliments journaliers sont transformés par le suc gastrique de l'estomac en une substance assimilable nommée peptone qui passe directement dans la circulation pour former la chair, les muscles, les os. Mais lorsque l'estomac est malade, il n'a plus l'énergie nécessaire pour digérer les aliments. M. CHAPOTEAUT, avec la viande de bœuf transformée en Peptone au moyen de la pepsine, obtient un produit exactement semblable à celui formé par l'estomac qui permet de nourrir les malades les plus gravement affectés, même quand l'estomac se refuse à toute digestion. Il convient: aux anémiques | aux convalescents | aux phtisiques | aux personnes affaiblies par le travail, les affections cancéreuses, les excès, etc.

Il facilite la croissance des enfants, leur augmentation de poids, et nourrit les vieillards.

CHAPOTEAUT, 8, r. Vivienne, Paris

INJECTION au MATICO de GRIMAULT & Cie Pharmaciens

8, RUE VIVIENNE, PARIS

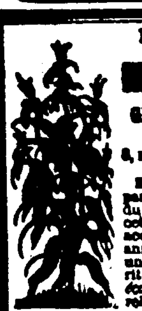

Exclusivement préparée avec les feuilles du Matico du Pérou, cette injection s'est acquise en quelques années une réputation universelle. Elle guérit en peu de temps les écoulements les plus rebelles.

PHOSPHATE de FER de LERAS

Pharmacien, Docteur ès-sciences

Ce liquide, analogue à une eau minérale ferrugineuse concentrée, est le seul des ferrugineux qui, se rapprochant de la composition du globule sanguin, offre l'avantage inappréciable d'agir comme réparateur et reconstituant des os et du sang. Il ne constipe jamais, ne fatigue pas l'estomac, ne noircit pas les dents; il s'emploie toujours avec succès contre les maux d'estomac, les pâles couleurs, l'appauvrissement du sang et toutes ces indispositions auxquelles sont sujets les dames, les jeunes filles et les enfants lorsqu'ils sont pâles, anémiques, languissants et privés d'appétit.

Paris, 8, rue Vivienne et dans les principales pharmacies

CAPSULES au MATICO de GRIMAULT & Cie, Pharm

8, rue Vivienne, Paris

Résultat infaillible dans le traitement de la gonorrhée, sans jamais fatiguer l'estomac comme le font toutes les Capsules au copahu liquide.

ÉLIXIR DIGESTIF DE PEPSINE de GRIMAULT et Cie, Pharmaciens à Paris

La Pepsine possède la propriété de remplacer dans l'estomac le suc gastrique qui lui manque pour opérer la digestion des aliments. Employée sous forme d'un Elixir agréable au goût, elle guérit on prévient:

les Mauvaises digestions;	les Gonflements d'estomac,
les Nausées et Renvois de gaz,	les Gastrites, les Migraines,
les Crampes d'estomac.	les Gastralgies, les Maladies de foie

Il combat les vomissements des femmes enceintes et fortifie les vieillards et les convalescents, en facilitant la digestion et la nutrition.

MALADIES DE POITRINE guéries par le SIROP D'HYPOPHOSPHITE de CHAUX de GRIMAULT et Cie, Pharmaciens à Paris

Ce Sirop, le plus anciennement connu, produit toujours les résultats les plus rapides et les plus satisfaisants. On trompe le public si on ne lui donne pas un Flacon ovale et un Sirop revêtu avec la signature de GRIMAULT & Cie. Il calme la Toux, fait disparaître les Sueurs nocturnes, guérit:

les Bronchites,	la Consomption,
les Catarrhes,	la Phthisie.

et arrête la Fièvre lente qui détruit les forces du malade.

Dépôt, 8, rue Vivienne, à Paris ET DANS TOUTES LES PHARMACIES.

SIROP de RAIFORT IODÉ de GRIMAULT et Cie, pharmaciens à Paris

Depuis vingt années ce médicament donne les résultats les plus remarquables dans les maladies des enfants pour remplacer l'huile de foie de morue et le sirop antiscorbutique.

Il est souverain contre l'engorgement et l'inflammation des glandes du cou, les gourmes et les diverses éruptions de la peau, de la tête et du visage. Il excite l'appétit, tonifie les tissus, combat la pâleur et la mollesse des chairs et rend aux enfants leur vigueur et gaieté naturelle. C'est un admirable médicament contre les croûtes de lait et un excellent dépuratif.

ASTHME

CIGARETTES INDIENNES au Cannabis indica de GRIMAULT & Cie Pharmaciens à Paris.

Il suffit d'aspirer la fumée de ces Cigarettes pour provoquer l'expectoration et faire disparaître les plus violents accès d'asthme, la toux nerveuse, l'enrouement, l'extinction de voix, les névralgies faciales, l'insomnie, combattre la phtisie laryngée et toutes les affections des voies respiratoires. Exiger sur chaque cigarette la signature de GRIMAULT et Cie.

Dépôt à Paris: 8, Rue Vivienne ET PRINCIPALES PHARMACIES

L'ABEILLE

DE LA

NOUVELLE-ORLÉANS.

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

ÉDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

LE

SAMEDI MATIN

—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Édition hebdomadaire réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS:

No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS.

ÉDITION QUOTIDIENNE:

Un an	$12
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

ÉDITION HEBDOMADAIRE:

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75
Prix du numéro	10 cents

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

ANNONCES.

Minimum d'insertion: 10 lignes.
Pour première insertion $1 25
Chaque insertion subséquente .. 75

Pour les annonces de commerce 25 pour cent d'escompte.

Pour les annonces au mois ou à l'année, on traite de gré à gré avec l'administration du journal.

L'ABEILLE

Est le plus ancien journal de la Louisiane. Fondée le 1er Septembre 1827, elle compte plus d'un demi-siècle d'existence.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les États voisins, au Mexique, aux Antilles en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours en outre des matières politiques, littéraires et locales—

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des États-Unis et de l'étranger,

Un Bulletin Maritime,

Une Liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans.

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial,

La Liste des voyageurs arrivés dans les principaux hôtels,

La Liste des voyageurs partis par chemins de fer.

BUREAUX ET ATELIERS:

73....CHARTRES....73

ANNONCES PARISIENNES

M. E. GARLIN, 8 passage Saulnier, à Paris, est seul fermier de nos annonces parisiennes. C'est à M. E. GARLIN par conséquent que doivent s'adresser messieurs les annonceurs, notamment pour les spécialités de [illegible], Droguerie, Parfumerie, etc.

Aucune annonce rentrant directement ou indirectement dans ces diverses catégories ne pourra être acceptée par nous en dehors de M. E. GARLIN.

PEPSINE BOUDAULT

EXPOSITION UNIVERSELLE 1867

Le Jury Académique a décerné la médaille unique A LA PEPSINE BOUDAULT la seule recommandée par le Dr CORVISART, médecin de l'Empereur Napoléon III et la seule admise dans les HOPITAUX DE PARIS. Elle est conseillée par les plus grands médecins avec un succès infaillible, sous forme de Vin, Élixir et Poudre (1. de 20 gr.) dans les

Gastrites, Gastralgies, Aigreurs, Nausées, Pituites, Indigestions, Diarrhées, Gaz, Pesanteurs, Migraines et les Vomissements chez les Dames enceintes.

A la Nouvelle-Orléans, Mougin, Dicongé, Bogel, Mansuel et Cie, Hart. Et chez les principaux Pharmaciens anglais et français.

A Paris, chez HOTTOT, succr, 24, rue des Lombards.

GOUTTES RÉGÉNÉRATRICES DU Docteur Samuel THOMPSON

Ces GOUTTES possèdent une puissance reconstituante telle qu'elles figurent au premier rang parmi les découvertes de la science moderne.

Elles rendent entièrement ou augmentent considérablement les forces perdues soit à la suite de longues, maladies ou d'excès de jeunesse.

C'est surtout dans les pays chauds que les gouttes régénératrices sont appelées à apporter d'inappréciables services, rendant à l'homme sa puissance et sa virilité et contribuant à augmenter la force et développer la beauté de la race humaine.

Exiger sur tous les flacons la marque de [signature]

DÉPOT GÉNÉRAL A PARIS: Pharmacie GELIN, 38, rue Rochechouart. A la Nouvelle-Orléans: MM. RIVET-MARCEL MAJEAU, HART Cie CARROUCHÉ et dans toutes les pharmacies.

A Médaille d'Argent, Exposition de Paris 18[illegible]

GUÉRISON PROMPTE ET RADICALE de toutes les Affections de la Poitrine et de la Gorge PAR LE

SILPHIUM Cyrenaicum

dont les propriétés exceptionnelles viennent encore d'être proclamées devant l'Académie de Rome, par le Dr LANZI, qui conclut dans son rapport, que le Silphium est destiné à prendre place parmi les remèdes les plus efficaces, dans la cure des maladies chroniques de l'appareil respiratoire: Rhumes, Bronchites, Catarrhes, Phthisies, Laryngites, Angine, Croup, Fatigue de la Voix, etc., etc.

DEROGE et DEFFIS, seuls propriétaires et préparateurs, 2, rue Brunet, Paris.
Nouvelle-Orléans: RIVET; CARROUCHÉ; MARCEL MAJEAU.

Salicylate de Soude Schlumberger

Chimiste à Paris, 26, rue Bergère.

SEUL REMÈDE INFAILLIBLE CONTRE LES DOULEURS NÉVRALGIQUES LA GOUTTE & LES RHUMATISMES AIGUS & CHRONIQUES

Marque déposée. Marque déposée.

Le rapport fait à l'Académie de Médecine de Paris, par les sommités médicales, constate 95 0/0 de guérison en 3 jours et souvent en 24 heures.

LE SALICYLATE DE LITHINE

Agit plus énergiquement dans les cas de GOUTTE AIGUË et de la GRAVELLE.

LES PASTILLES SALICYLÉES

Recommandées contre les Affections de la Gorge et des Bronches, et spécialement pour guérir les Angines et le Croup.

LE VIN SALICYLÉ

Tonique antiseptique efficace pour les tempéraments faibles et fiévreux.

Dépôts: Nouvelle-Orléans: MM. RIVET et CARROUCHÉ, droguistes.

ARSÉNIATE D'OR

Dynamisé du Dr ADDISON

Le plus ÉNERGIQUE et le PLUS ACTIF des RECONSTITUTIFS.

On ne connaît pas de substance médicamenteuse qui ait donné des résultats aussi surprenants et décisifs. Elle est sans contredit le premier et le plus énergique de tous les reconstituants.

Les sommités médicales de tous les pays du monde, ont constaté et affirmé la puissance curative extraordinaire qu'elle possède. L'ARSÉNIATE D'OR DYNAMISÉ du Dr ADDISON est le véritable remède souverain pour toutes les affections du système nerveux pour rebelles qu'elles soient. Il a des propriétés toniques qui rend infiniment supérieure au fer dans les cas de Chlorose et Anémie. L'Arséniate d'or dynamisé exerce une influence extrêmement favorable dans les affections chroniques des poumons. Son action curative est certaine dans les cas d'ulcères de caractère malin, maladies de la peau et du lupus.

Exiger sur tous les flacons la marque de [signature]

DÉPOT GÉNÉRAL A PARIS: Pharmacie GELIN, 38, rue Rochechouart. A la Nouvelle-Orléans: MM. RIVET-MARCEL MAJEAU, HART Cie CARROUCHÉ et dans toutes les pharmacies.

Exposition Universelle Paris 1878

GRANDE MÉDAILLE D'OR Pour la pureté des produits.

Fabrique Spéciale de PRODUITS CHIMIQUES POUR LA PHARMACIE ET LA PHOTOGRAPHIE

Sulfate de Quinine pur (3 médailles)

Salicylate de Soude et Acide Salicylique

POULENC & WITTMANN

Paris—7, rue Neuve-Saint-Merri, 7—Paris

Nouvelle-Orléans: CARROUCHÉ; RIVET.

SAVONS Ao MOLLARD

Exiger la Marque de Fabrique.

Savon Sulfureux de Toilette d'une odeur fine et suave, forme une lotion nutritive qui conserve l'épiderme en souplesse.

Le Savon Sulfureux Médicinal s'emploie contre les affections de la peau, [illegible].

Savons à l'Acide Phénique et Savons de Goudron. Excellents préservatifs contre la petite vérole, le choléra, maladies de la peau, épidémies, etc.

A. MOLLARD, 14, rue Martel, Paris.—BARROU & VILLOT, Succ.
Nouvelle-Orléans: RIVET, CARROUCHÉ, et tous Pharmaciens et Parfumeurs.

GOUDRON DE GUYOT

LIQUEUR CONCENTRÉE ET TITRÉE

M. Guyot est parvenu à enlever au goudron son âcreté et son amertume insupportables et à le rendre très-soluble. Mettant à profit cette heureuse découverte, il prépare une liqueur concentrée de goudron, qui, sous un petit volume, contient une grande proportion de principes actifs.

Le Goudron de Guyot a donc tous les avantages de l'eau de goudron ordinaire, sans en avoir les inconvénients. Il suffit d'en verser une cuillerée à café dans un verre d'eau pour obtenir à l'instant un verre d'excellente eau de goudron sans goût désagréable. Chacun peut ainsi préparer soi-même son eau de goudron au moment du besoin, ce qui offre économie de temps, facilité de transport et évite le maniement si désagréable du goudron.

Le Goudron de Guyot remplace avec avantage bien des tisanes plus ou moins inertes, dans les cas de rhumes, bronchites, toux, catarrhes.

Le Goudron de Guyot est recommandé dans les maladies suivantes:

EN BOISSON. — Une cuillerée à café pour un verre d'eau, ou deux cuillerées à bouche par bouteille:

BRONCHITES
CATARRHE DE LA VESSIE
RHUMES
TOUX OPINIATRE
IRRITATION DE POITRINE
COQUELUCHE
MAUX DE GORGE

EN LOTION. — Liqueur pure ou étendue d'un peu d'eau.

AFFECTIONS DE LA PEAU
DÉMANGEAISONS
MALADIES DU CUIR CHEVELU

EN INJECTION. — Une partie de liqueur et quatre parties d'eau (affaiblit toute spéciale.)

ÉCOULEMENTS ANCIENS OU RÉCENTS
CATARRHE DE LA VESSIE

Le Goudron de Guyot a été expérimenté avec un véritable succès dans les principaux hôpitaux de France, de Belgique et d'Espagne. Il a été reconnu, que, par les temps chauds, il constitue la boisson la plus hygiénique, et surtout pendant les temps d'épidémie. Une instruction accompagne chaque flacon.

Dépôt à la Nouvelle-Orléans, [illegible]

A Paris, maison L. Frère, rue Jacob, 19